

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 11 octobre 2018, s'est réuni le 18 octobre 2018 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 11 octobre 2018

Nombre de membres présents : 29

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 28

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel	X			M. PERRAUD Luc	X		
	M. CHAVY Yves	X			M. BOUCHER Erwan		X	
	Mme DALAIS Christelle	X			Mme GUILLOMIN-MARCHIONINI			X
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre		X		M. NAVORET Daniel		X	
	M. BODIN Jean-Claude	X			M. BOUCHOUX Gilbert	X		
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel	X		
	M. AUBLANC Jean-Claude	X			M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel	X			M. PELISSON Joanny	X		
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René	X		
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale	X			M. PONCIN Nicolas-Lays		X	
	M. AGATY Guillaume			X	M. MULLER Philippe		X	
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert		X	
	M. CLERC Hervé	X			M. BREVET George		X	
M. MAUGE Lionel			X	M. BOURGE Hervé			X	
M. GIVORD Alain		X		Mme BALMOT Eliane	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger	X		
	Mme BOUCHY Anne Marie	X			M. LITAUDON Bernard		X	
	M. AUBRUN Michel	X			M. CHAMPION Jean-Pierre			X
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc	X			M. BOURGEOIS Patrick		X	
	M. VARVIER Serge	X			M. ALGA Dominique			X
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène		X		M. LUX Jean-Michel			X
	M. PERRADIN Michel		X		M. DESPLACES Robert			X
	M. MORILLON Guy		X		M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre	X			Mme BISIGNANO Nathalie		X	
	M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X	
	M. LAMURE Raphaël			X	M. PROST Philippe	X		X

Monsieur Morillon a donné pouvoir à Monsieur Ferré.  
Madame Leclerc a donné pouvoir à Madame Bouchy.

La séance est ouverte à 08h30.

## **1. Présentation de Madame POINAMBALOM Tatiana**

Madame POINAMBALOM Tatiana, nouvelle personne en charge de la prévention au sein du Syndicat depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, se présente à l'assemblée.

## **2. Nomination d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité, M. COTTEY est désigné secrétaire de séance.

## **3. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 07 septembre 2018**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 07 septembre 2018.

## **4. Délibération sur l'indemnité à verser au trésorier**

Monsieur FERRE explique à l'assemblée que Monsieur VIRICEL Lionel a pris ses fonctions de Trésorier le 1<sup>er</sup> septembre 2017 en remplacement de Madame PELTIER Mireille. Monsieur VIRICEL Lionel peut bénéficier de l'indemnité de conseil. Suite au changement de Trésorier, une nouvelle délibération doit être prise.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

Donne son accord que Monsieur VIRICEL, Trésorier de Thoissey, reçoive une indemnité annuelle de conseil au taux maximum pendant toute la durée de ses fonctions.

POUR : 27

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

## **5. Retrait de la délibération portant assimilation du Syndicat à une collectivité de 40 000 à 80 000 habitants suite à l'arrivée de Bords de Veyle**

Monsieur FERRE informe que lors du Comité Syndical du 07 septembre 2018, l'assemblée avait délibéré pour assimiler le Smidom Veyle Saône à une commune de 40 000 à 80 000 habitants suite à l'arrivée de l'ex Communauté de Communes des Bords de Veyle. Le contrôle de la légalité a fait savoir au SMIDOM qu'il ne remplissait pas tous les critères pour être assimilé à une collectivité de 40 000 à 80 000 habitants.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

Retire la délibération n°23 votée le 07 septembre 2018 assimilant le Smidom Veyle Saône à une collectivité de 40 000 à 80 000 habitants.

## 6. Délibération sur la modification des règlements applicables en déchèteries

Monsieur FERRE précise que les règlements en déchèterie ont été envoyés avec la convocation. Le Smidom assure la gestion de ses déchèteries via un prestataire et un Règlement intérieur qui définissent les conditions et modalités d'accès auxquelles sont soumis les usagers.

Suite au retrait de la Communauté de Communes de Chalaronne Centre du Smidom, voté par le Comité Syndical réuni le 10 juin 2016 ;

Suite à la mise en place de la vidéosurveillance sur la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne en 2017 ;

Suite à l'extension du périmètre du Smidom aux six communes de l'Ex-Communauté de Communes des Bords de Veyle, votée par le Comité Syndical réuni le 21 juillet 2017 ;

Suite à l'achat de la déchèterie de Vonnas par le Smidom, voté par le Comité Syndical réuni le 07 septembre 2018 ;

Les Règlements intérieurs des déchèteries doivent être modifiés.

Profitant de l'occasion de cette révision nécessaire, et dans la perspective du renouvellement du marché de gestion des déchèteries au 01/01/2019, le Bureau s'est prononcé à la faveur des modifications suivantes :

- Volonté d'accepter les déchets d'amiante des particuliers dans des conditions maîtrisées : quatre demi-journées par an, sur rendez-vous uniquement pour des volumes inférieurs à 0.5m<sup>3</sup>
- Volonté d'harmoniser les horaires d'ouverture des quatre déchèteries en maîtrisant les dépenses avec la création d'une plage horaire à 24 heures hebdomadaires sur une période hivernale de quatre mois, puis maintien des 34 heures hebdomadaires sur les huit autres mois de l'année.
- Volonté de maîtriser davantage les flux des professionnels acceptés en déchèterie avec l'inscription au Règlement de deux catégories : ceux dont les déchets sont constitutifs de leur activité, qui doivent passer au pont bascule et sont facturés au poids de leurs dépôts ; et ceux dont les déchets sont assimilables à ceux des particuliers en quantité et en typologie.

Monsieur AUBLANC demande quelles sont les contraintes de transport et de conditionnement pour l'amiante portée en déchèterie par les usagers ?

Monsieur FERRE répond que la démarche a été effectuée pour le dépôt de l'amiante en déchèterie est indiqué dans le règlement intérieur des déchèteries (prise de rendez-vous, filmer l'amiante...).

Monsieur CHAVY demande si les dépôts en déchèterie de l'amiante se feront tous les jours.

Monsieur Ferré répond qu'il est prévu dans le règlement des déchèteries 4 dépôts d'amiante par an.

Monsieur FERRE réprécise à l'assemblée qu'il y a eu deux nouveaux règlements des déchèteries rédigés :

- Un règlement pour les déchèteries à contrôle d'accès, qui aura vocation à s'appliquer sur tous les sites dès lors que la déchèterie de Vonnas aura été réaménagée,
- Un règlement temporaire pour le site de Vonnas, valable durant la phase de travaux.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- Donne un avis favorable à l'application de ces nouveaux règlements avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Autorise le Président à signer et à faire appliquer ces règlements.

## 7. Délibération sur la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur quatre nouvelles communes : Biziaf, Chanoz Chatenay, Chaveyriat, Saint Julien sur Veyle

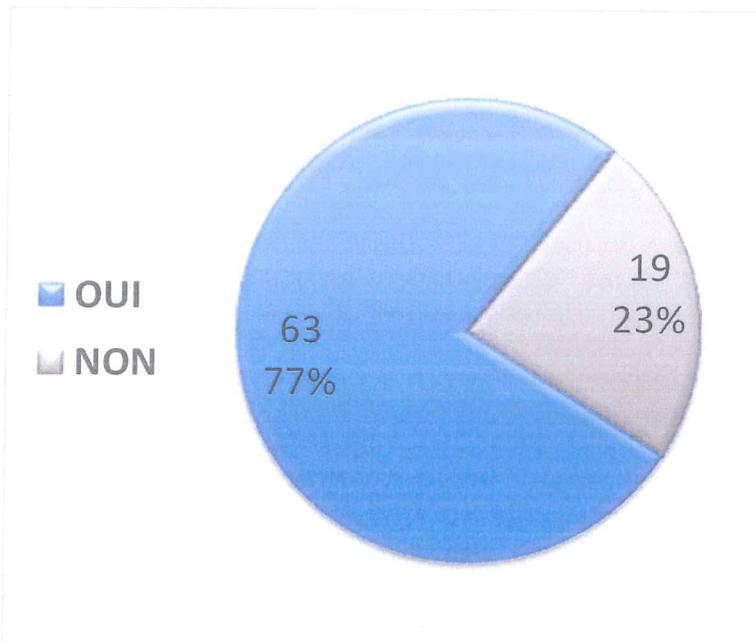
Monsieur FERRE explique que la mise en place de la redevance incitative a induit des changements de comportement chez la majorité des usagers qui ne présentent plus leur bac à ordures ménagères qu'une semaine sur deux ou moins.

C'est pour cette raison qu'une expérimentation de collecte dite « en C0.5 » (c'est à dire une semaine sur deux) a été lancée début avril 2018 sur quatre communes collectées en Régie : Bey, Laiz, Cruzilles-Lès-Mépillat et Saint-André-d'Huiriat.

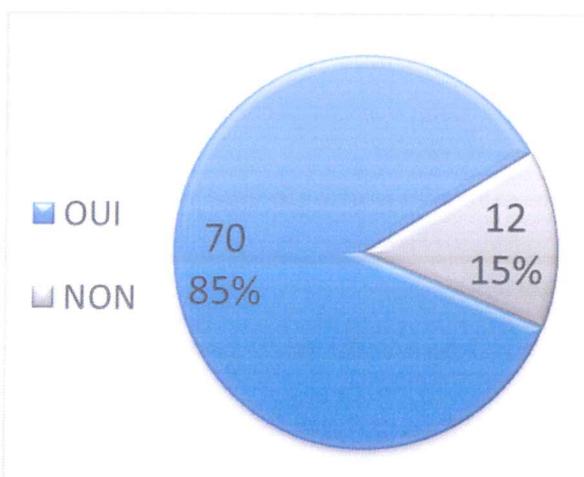
Une enquête de satisfaction a été réalisée par une newsletter et le téléphone :

- 77 questionnaires sur 310 mails soit 25 % de retour.
- 5 réponses téléphoniques.

Etes-vous favorable à la poursuite de la collecte de vos ordures ménagères une semaine sur deux ?



Etes-vous favorable à la poursuite de l'envoi des SMS ?



Monsieur FERRE a rencontré les 4 Maires des communes concernées pour avoir leur ressenti sur la modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur leur commune. Aucun maire n'a été hostile à cette modification.

Monsieur JACQUET souligne que chaque commune a des gros producteurs d'ordures ménagères. Monsieur FERRE répond que cette particularité est prise en compte dans la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux.

Monsieur DUBOST demande si les autres communes vont passer d'une collecte par semaine à une collecte tous les 15 jours.

Monsieur FERRE répond que c'est un projet qui est à l'étude dès lors que les parcours de collecte pourront être optimisés par d'autres communes à collecter.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- Donne un avis favorable au passage à la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux sur les communes de Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat et Saint Julien sur Veyle.

## **8. Délibération pour approbation du rapport annuel 2017**

Monsieur FERRE explique que l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- Approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers tel qu'il est présenté.
- Autorise le Président à le transmettre aux Communautés de Communes adhérentes pour information aux Maires des communes concernées et à le diffuser sur le site internet du Smidom Veyle Saône.

## **9. Nettoyage des voies d'accès déchèterie**

Monsieur FERRE explique à l'assemblée que certaines communes ont demandé le nettoyage des voies d'accès en déchèterie.

- La cause : remorques sans filet allant vers la déchèterie.
- Action en déchèterie: banderoles informant de l'obligation d'avoir un filet sur la remorque (cf règlement) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 et distribution de flyers.
- Communication vers les mairies et sur le site du Smidom.
- Possibilité de refuser l'accès aux récidivistes (suivi sur le PDA de l'agent en déchèterie).
- 200 Filets en stock dans les locaux du Smidom.

Monsieur VIOT pense que c'est une bonne chose que le Smidom vende des filets de remorques à l'accueil.

Monsieur JACQUET propose que les filets soient vendus en déchèterie et que leur achat soit reporté sur la facture de la redevance incitative.

Monsieur FERRE répond que cela n'est pas possible vu que la vente des filets de remorques est assujettie à une régie qui est basée à Saint Didier sur Chalaronne.

Monsieur RIBOLLET constate que de nombreux camions municipaux ne mettent pas de filets sur leur benne.

Madame CORMERAIS émet une réserve sur cette possibilité car le Syndicat qui a la compétence déchets n'a pas vocation à vendre des filets de remorques. Ceci devrait donc être pris en charge administrativement par une société d'économie mixte pour ne pas fausser le jeu normal de la concurrence.

Monsieur PONCET signale que les prestataires du Smidom ont l'obligation de mettre un filet sur leur remorque c'est inscrit sur le règlement des déchèteries. Même si ce n'est pas toujours fait, le Smidom n'a pas le pouvoir de police pour intervenir.

Monsieur AUBLANC émet une réserve sur le fait d'interdire l'accès des déchèteries aux récidivistes. C'est en effet difficile d'intervenir pour l'agent de déchèterie et ce n'est pas son rôle.

Monsieur FERRE répond que les badges peuvent être désactivés par l'accueil du Smidom à distance.

Monsieur PONCET suggère que l'article de loi qui permette de verbaliser soit affiché sur une banderole en déchèterie qui rappelle le port de filet de remorque.

## 10. Questions diverses

- ✓ Monsieur FERRE informe que le Syndicat a une situation de trésorerie qui s'élève à 383 000 € à ce jour.
- ✓ L'envoi du magazine aux habitants des 6 communes de Bords de Veyle a généré 1 760 demandes de badge. Les usagers ont apprécié la réception de ce magazine.
- ✓ Les travaux sur la déchèterie de Vonnas commenceront sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- ✓ La collecte des emballages en régie sera reportée pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le marché avec l'entreprise QUINSON FONLUPT sera reconduit sur l'année 2019. Un marché de collecte des emballages sur les 6 communes d'ex Bords de Veyle sera signé pour un an.
- ✓ Monsieur FERRE fait un point sur les ressources humaines :
  - Monsieur LAPLACE passe en commission de réforme le 25 octobre 2018 pour inaptitude à toutes fonctions suite à la réception de certificats médicaux.
  - Monsieur BEROJJON a repris son travail à mi-temps thérapeutique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 suite au passage de son dossier en comité médical en date du 25 septembre 2018.
  - Madame BRIDAY qui s'occupe de la facturation de la redevance incitative est absente depuis le 11 septembre 2018.
- ✓ Monsieur VARVIER souligne que Messieurs DUCROZET et GAROD font du travail efficace. Et que le déplacement du point d'apport volontaire sur sa commune a été salubre en termes de propreté. Il a constaté également qu'avec les nouvelles colonnes, les usagers font plus attention de maintenir le site propre.
- ✓ Monsieur VARVIER demande si les gens du voyage sont dotés en bac homologué. Monsieur FERRE répond par l'affirmative.
- ✓ Monsieur FERRE signale que les amendes pour refus d'identification fonctionnent très bien pour les usagers non dotés.
- ✓ Monsieur GENTIL souligne que le Syndicat possède 60 colonnes de tri réparties entre les déchèteries, les collectivités et les campings. Il faudrait prévoir de les changer en déchèteries sur le budget 2019 en mettant de plus gros volumes (5 m<sup>3</sup>) pour le verre et le papier.

✓ Agenda du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 :

- Bureau : **vendredi 09 novembre 2018.**

**ATTENTION NOUVELLES DATES :**

- Commission d'Appel d'Offres pour le marché de collecte des ordures ménagères sur les communes d'ex Bords de Veyle : **vendredi 09 novembre 2018.**
- Commission d'Appel d'Offres pour le marché des déchèteries : **vendredi 23 novembre 2018.**
- Comité Syndical : **vendredi 30 novembre 2018.**
- Bureau : **vendredi 14 décembre 2018.**
- Comité Syndical : **vendredi 21 décembre 2018.**

Le Président,  
Paul FERRE



SEANCE CLOSE A 09H30



## SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

M. GENTIL

M. NAVORET

M. DUSSEUX

M. PERRAUD

M. BODIN

M. BROCHAND

M. CHAVY

M. BOUCHOUX

M. GREFFET

M. MICHON

M. BOUCHER

M. GEINDREAU

MME REVERAND

M. CLERC

MME DALAIS

M. MONTANGERAND

M. PONCIN

M. BREVET

MME GUILLOMIN

M. AUBLANC

M. MULLER

M. MAUGE

M. PONCET

M. MARQUOIS

M. AGATY

M. BOURGE

MME PONCET

M. DUBOST

M. ALBAN

M. GIVORD

MARCHIONINI

M. PELISSON

M. GRAND

MME BALMOT

M. CHARDIGNY

M. CAMILLERI

M. JACQUET

**SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE SAONE CENTRE**

M. VIOT

M. BOURGEOIS

M. MORILLON

M. RIBOLLET

M. VARVIER

M. SEVES

MME BOUCHY

M. ALGA

M. ECKERT

M. LITAUDON

M. FERRE

MME BISIGNANO

M. AUBRUN

M. VOISIN

M. DESCHIZEAUX

M. CHAMPION

MME LECLERC

M. LAGRANGE

M. COTTEY

M. LUX

M. LAMURE

MME THIVOLLE

M. PERRADIN

M. PROST

M. TATON

M. DESPLACE

